



# LA DÉSINSTITUTIONNALISATION AU SERVICE DU PROJET DE LA PERSONNE

---

*Module de 4 journées de formation*



2019



# LA DÉSINSTITUTIONNALISATION AU SERVICE DU PROJET DE LA PERSONNE

---

Le mouvement de désinstitutionnalisation qui prend naissance dès les années 70, vient bousculer les pratiques professionnelles des travailleurs sociaux, redéfinir les relations avec les personnes accompagnées, réorganiser les partenariats et réorganiser la place de l'institution dans le parcours de l'utilisateur.

La commande des financeurs et les attentes des personnes se font de plus en plus pressantes obligeant à des changements de pratiques radicaux. La logique institutionnelle d'établissements traditionnels est dépassée par la notion de parcours qui s'impose et remet au cœur du développement local la question de l'accompagnement au sein d'un territoire.

## OBJECTIFS

---

Ce module : « la désinstitutionnalisation au service du projet de la personne » propose de former les professionnels aux nouvelles pratiques pour un accompagnement des personnes dans le cadre de la désinstitutionnalisation .

La formation permettra de :

- définir le vivre ensemble et la place d'acteur de chaque individu
- réactualiser et renforcer ses connaissances juridiques
- prendre en compte l'évolution des ESMS
- développer le travail d'équipe autour du projet de la personne
- s'approprier les techniques de coopération participative
- confronter la théorie et la réalité à partir de situations concrètes
- s'appuyer sur un outil de diagnostic innovant
- prendre en compte les ressources du territoire

## PUBLIC

---

Travailleurs sociaux, coordinateurs de projets, cadres intermédiaires et direction

## CALENDRIER ET LIEU

---

La formation de **28h** se déroule sur quatre journées, en discontinu sur les mois d'octobre et novembre 2019  
Les 1<sup>er</sup>, 7, 10 octobre et 7 novembre 2019

A l'IRTS de Franche-Comté - horaires : 9h00 - 12h30 / 13h30 17h00

## TARIF

---

4 journées (28h) : 680 €

# Journée 1 : 1<sup>er</sup> octobre 2019

## « La désinstitutionnalisation comme nouveau paradigme de l'intervention sociale »

### Objectifs :

- Contextualiser le processus de désinstitutionnalisation au regard des évolutions sociétales
- Contextualiser juridiquement le processus de désinstitutionnalisation

## Matin

### « La désinstitutionnalisation à l'épreuve du lien social »

Avant toute forme de méthodologie d'accompagnement, cette intervention permettra d'apporter des éléments de compréhension quant au processus de désinstitutionnalisation qui se met peu à peu en place dans les structures du champ de l'intervention sociale. C'est par le biais d'une réflexion autour de la notion de « lien social » et par extension celle de « solidarité », au sens sociologique et anthropologique du terme, que les bases de cette réflexion seront posées. En effet, la prise en charge des personnes en difficulté sociale, physique ou psychique interroge la manière dont le monde social entend prendre en charge la dépendance et/ou la différence de l'autre, et ces possibles en matière d'autonomie comme fin utile à la personne prise en charge.

Dans un premier temps sera repris ce qui peut qualifier la nature sociale de l'individu.

Un second temps abordera la question du « vivre ensemble » et des solidarités dans une société en perpétuel mouvement.

Enfin, un troisième temps sera axé sur le passage de la prégnance du groupe à celui de l'individu, pour terminer à l'aboutissement idéologique de « l'usager au cœur du dispositif ».

### Intervenant :

Gérard CREUX, Cadre pédagogique IRTS de Franche-Comté, Docteur en Sociologie

## Après-midi

### « Le droit et l'usager »

C'est à partir d'une approche juridique que portera la réflexion de la place de l'usager dans les dispositifs d'accompagnement social.

Afin d'apporter des éléments de compréhension au phénomène de désinstitutionnalisation, il paraît nécessaire de revenir sur le mouvement qui, peu à peu, a mis l'individu au cœur du projet sociétal, et à la manière dont cela s'est traduit dans les textes de lois en général, et de l'action sociale en particulier. En effet, il semble essentiel de rappeler que ce processus s'inscrit dans la Déclaration des droits de l'homme de 1789, et plus particulièrement dans les articles 1<sup>er</sup> (Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune) et 4 (La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi).

Autrement dit, il s'agira d'analyser comment ces dispositions se sont traduites dans le champ social et médico-social par le biais de dispositifs légaux qui doit permettre à l'usager d'avoir le libre choix des prestations auxquelles il peut prétendre, et de comment cela participe de la désinstitutionnalisation de la prise en charge.

### Intervenant :

Renaud BUEB, maître de conférences, Université de Franche-Comté

# Journée 2 : 7 octobre 2019

## « La désinstitutionnalisation et le projet de la personne »

### Objectifs :

- Mieux comprendre l'évolution des ESMS
- Donner sens à la dimension participative dans l'élaboration des différents projets : associatif, institutionnel, de la personne
- Mieux appréhender le travail d'équipe autour du projet de la personne
- S'approprier des techniques de coopération participative

## Matin

### Institution/désinstitutionnalisation

- Evolution des ESMS
- Le projet associatif : élaboration du projet et démarche participative qui implique usagers, salariés et adhérents
- Le projet d'établissement ou de service : élaboration des projets et démarche participative qui associe usagers, salariés et adhérents
- Démarche participative et élaboration des projets qui associent les proches et/ou les représentants légaux
- Des outils de coopération ; focus groupe, groupe d'expression, soirée thématique, questionnaire

### Projet de la personne

- Le Projet Personnalisé d'Autonomie (PPA), loi 2002.2 - Définition et contenus
- La place de l'utilisateur dans son projet et la notion de coopération - Egalité des droits et prise de décision par consensus

## Après-midi

### Notion d'équipe autour du projet de l'utilisateur

Une complémentarité d'acteurs

- Qui participe au projet ? Les processus de communication. Partenariat/réseau
- Coordination et pilotage du projet (mission du référent....)
- Elaborer le projet d'accompagnement personnalisé : le recueil d'information
- La confidentialité et le secret partagé
- Une construction d'outil et de suivi

### Empowerment

- Repères conceptuels de la terminologie « empowerment »
- Formation des usagers : accès aux droits
- Expression et recueil des besoins des bénéficiaires - Des outils ludiques : théâtre- forum, films-débats....

### Intervenantes :

Joëlle LELIEVRE, cadre pédagogique IRTS de Franche-Comté, spécialiste des démarches d'amélioration continue, titulaire du CAFDES

Liliane SANCHEZ, cadre pédagogique IRTS de Franche-Comté, spécialiste des démarches d'amélioration continue, titulaire du DEIS

# Journée 3 : 10 octobre 2019

## « Illustration par des situations d'adultes accompagnés »

### Objectifs :

- Confronter la théorie à la réalité de situations concrètes qui interrogent le principe de désinstitutionnalisation
- Découvrir des structures (médico-sociales, sanitaires) supports à la désinstitutionnalisation
- Appréhender le travail d'équipe et de partenariat autour du projet de la personne

### **Matin**

#### **Illustration par la présentation du parcours de trois adultes en situation de handicap cognitif à l'AFTC (Association des Familles de Traumatisés Crâniens et Cérébro-lésés)**

L'accompagnement de personnes dans différents parcours entraîne un travail de partenariat inhérent aux missions du SAMSAH, mais interroge aussi le principe de désinstitutionnalisation. Cette matinée visera à illustrer la théorie de la journée 2 par des situations concrètes accompagnées :

- Situation de désinstitutionnalisation : Maison d'Accueil Spécialisé -> logement autonome
- Situation d'institutionnalisation : logement autonome -> Maison d'Accueil Spécialisé
- Situation d'inclusion : témoignage du parcours d'une personne victime d'une lésion cérébrale acquise

### Intervenantes :

Céline BAYET, ergothérapeute en SAMSAH

Catherine DEVILLERS, usager

Céline TABARIES, adjointe de direction SAMSAH et Centre d'Accueil de Jour

### **Après-midi**

#### **Illustration par la présentation du parcours d'adultes en situation de handicap accompagnés par l'EMA**

- Le parcours d'Alexandre, le travail effectué avec lui durant des années. « L'utilisation » des institutions par Alexandre pour modéliser son projet de vie et pour lui permettre de le réaliser et se « désinstitutionnaliser » ou pas (selon son propre choix).

Parcours Professionnel (Pourquoi stage en ESAT et pas en milieu ordinaire ?)

Parcours/projet Habitat (de chez ses parents au SHMO...)

Projet loisirs (VTT, Tennis de table...)

Projet transport (Permis de conduite, Transport en commun ...)

- L'EMA (Equipe Mobile Autisme) est une équipe au service des bénéficiaires et des « institutions » : promouvoir l'autodétermination, l'autonomie, la capacité de choix ....

Exemple d'accompagnements :

- Un jeune travaillant en ESAT et accueilli en Foyer de vie qui se trouve à mal à cause de ses particularités (TSA) mais souhaitant garder son travail et son lieu de vie.

- Un jeune (TSA) travaillant en milieu ordinaire : collège, service informatique mais extrêmement protégé par l'institution. Poste non pérenne. Il doit faire une formation pour lui permettre d'avoir un poste de manière fixe mais en vue de ses difficultés, il se sent « perdu ». Intervention de l'EMA....

### Intervenants :

Marie-Céline PISTER

Alexandre (adulte TSA travaillant en ESAT. Il est actuellement accompagné par le SHMO, et par AIR)

# Journée 4 : 7 novembre 2019

## « Désinstitutionnalisation et territoire »

Dans le contexte de la désinstitutionnalisation, la compréhension du territoire dans ses 5 dimensions (A. MOINE) peut éclairer les différents champs, composantes à prendre en compte, à comprendre, afin de rendre lisible et visible cette notion de parcours qui plaide pour une nécessaire coordination entre divers partenaires et acteurs. D'où l'intérêt de s'interroger sur l'organisation spatiale, où la question de la mobilité, de l'accessibilité doivent être pensées en lien avec la désinstitutionnalisation afin que la continuité se fasse entre les lieux, en articulant la question des acteurs en place, de leur positionnement, de leur influence, et des ressources disponibles en lien avec les problématiques des usagers.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire, d'adapter la réponse donnée, aux spécificités du territoire et aux besoins réels de la population et plus spécifiquement aux usagers sur la base des données et des informations collectées avec les usagers mais également en lien avec les partenaires et les travailleurs sociaux.

Objectifs :

- Comprendre la complexité du territoire afin d'y reconnaître sa place et son rôle
- Comprendre les 5 dimensions du territoire et les grilles de lectures associées.
- Comprendre l'intérêt du diagnostic de territoire
- Analyser les cinq dimensions au travers d'exemples concrets

### Matin :

- Désinstitutionnalisation au cœur de la complexité
  - La place citoyenne de la personne accompagnée
  - Des projets pour sortir des institutions
  - Le rôle attendu des accompagnants (pour une approche globale et systémique des situations)
- Les cinq dimensions du territoire
  - Spatiale
  - Idéelle
  - Organisationnelle
  - Situationnelle
  - Temporelle
- Le diagnostic de territoire

Intervenant :

Alexandre MOINE, professeur de géographie, Laboratoire ThéMA, Université de Bourgogne/Franche-Comté

### Après-midi :

- Observations d'un ou plusieurs exemples de projet de désinstitutionnalisation
- Travaux d'élaboration de l'analyse à partir des grilles et des questions et constats

Intervenants :

Claire REGNIER, chargée de mission, IRTS de Franche-Comté, doctorante en sociologie et géographie

# LA DÉSINSTITUTIONNALISATION :

## RÉFÉRENCES ET TÉMOIGNAGES

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Recommandation CM/Rec(2010)2 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à la désinstitutionnalisation des enfants handicapés et leur vie au sein de la collectivité

« Passionné de football, j'ai pu intégrer un club où j'ai pu montrer à l'entraîneur et aux autres joueurs que je savais bien jouer. Aujourd'hui, je suis titulaire et je joue tous les weekends des matchs »

Une personne handicapée psychique

« Les enseignants du collège ont créé du lien avec le personnel éducatif. Mais parfois c'est compliqué pour travailler ensemble, le temps manque »

Un professionnel éducatif IME

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées



**INSCRIPTIONS ET  
SECRETARIAT**

Coralie MICHEL  
coralie.michel@irts-fc.fr  
Tél : 03 81 41 61 38

**RÉFÉRENT PÉDAGOGIQUE**

Claire REGNIER  
claire.regnier@irts-fc.fr  
Tel : 03 81 41 61 32



**INSTITUT RÉGIONAL  
DU TRAVAIL SOCIAL**

1 rue Alfred de Vigny  
CS 52107  
25051 Besançon Cedex  
Tél. : 03 81 41 61 00  
Fax : 03 81 41 61 39  
Courriel : irts-fc@irts-fc.fr

[www.irts-fc.fr](http://www.irts-fc.fr)